

Publicité



Traverses

Idées, rencontres, lieux — des réflexions du philosophe Yves Michaud.

28/10/2008

Un suicide, dans les règles (1)

Il ne suffit pas pour devenir fonctionnaire de réussir un concours. Il faut après une période comme fonctionnaire stagiaire être titularisé. A quelques rarissimes exceptions près, il s'agit d'une formalité. Sauf...

J'ai parlé il y a quelques temps à la fin de *l'Esprit public*, dans ma "brève", de ce qui est arrivé à l'université de Brest à une jeune maître de conférences en philosophie, madame Marie-Claude Lorne. Il me faut y revenir tant l'affaire est grave... et étouffée.

Excellente chercheuse selon ceux qui l'ont dirigée, ayant donné toute satisfaction comme enseignante, Madame Lorne vit sa titularisation refusée lors de ce qu'on appelle «une commission de spécialité» le 13 juin dernier.

J'ignore quelle fut la raison de ce refus de titularisation, mais il n'est même pas sûr qu'il y ait eu à donner une raison: les procès-verbaux sont aujourd'hui normalisés et demandent juste le résultat du vote. Elle ne fut pas titularisée à l'unanimité. Soit. L'étrange, c'est que cette unanimité fut de 2 votes sur 2 présents.

A ce qu'il semble, Madame Lorne fut prévenue de la décision fort tard —début septembre, je crois. J'attends qu'on me démente sur ce point. C'est fou ce que dans une administration on ne sait jamais comment trouver ses administrés!

Toujours à ce qu'il semble, Madame Lorne ne sut apparemment pas comment faire recours contre cette décision.

Peut-être son possible appel était-il forclos.

Madame Lorne s'est jetée dans la Seine le 22 septembre, de la passerelle Simone de Beauvoir. Son corps fut retrouvé début octobre. Ça au moins c'est certain.

Tout s'est passé dans les règles.

Ceux qui s'indigneraient sont priés de se taire sous peine de poursuites puisque, encore une fois, la procédure fut respectée. Les deux membres, je crois brestois, qui statuèrent, siégeaient régulièrement et décidèrent en leur âme et conscience. Il s'agissait d'une seconde convocation de la commission, sans nécessité de quorum. Ils avaient donc tout pouvoir pour décider à deux et rien qu'à deux. Rien à redire!

Tout universitaire sait qu'il est difficile de réunir au complet ces fameuses commissions qui se prononcent sur les recrutements. Elles comportent beaucoup de membres extérieurs qui peuvent ou ne peuvent pas venir. Les réunions ont, en plus, l'inconvénient d'avoir lieu toutes au même moment, en fin d'année, quand il y a beaucoup de charges de jury. Calendrier des procédures oblige.

Et puis tous les membres ne mesurent pas l'importance des enjeux —surtout quand il s'agit d'une formalité comme la titularisation d'un maître de conférences. Il serait intéressant sur ce point de savoir quel était le libellé exact de l'ordre du jour et s'il mentionnait la gravité de la décision.

Tout universitaire sait aussi comment transformer une pesanteur administrative en opportunité. Vous convoquez une première réunion —qui ne peut se tenir faute de quorum et vous convoquez aussitôt la suivante, qui pourra se tenir valablement sans quorum. Je connais beaucoup d'universités où l'on envoie même deux convocations à la fois, une pour 14h, où il n'y aura pas le quorum, et une autre pour 14h30 qui pourra se tenir valablement avec les mêmes membres qui, à 14h, étaient trop peu nombreux pour siéger. C'est parfaitement irrégulier mais pratique. J'espère que ce ne fut pas le cas à Brest. Toujours est-il que madame Lorne ne fut pas titularisée.

Quand on sait la difficulté à trouver un poste dans l'université aujourd'hui, la décision était un peu plus grave qu'une simple formalité, très grave même. Elle revenait à briser une carrière. Elle a même brisé une vie.

Je suppose que les deux «décideurs» ne mesurèrent pas la gravité de ce qu'ils faisaient. Ils doivent être bien embêtés.

J'espère que la présidence de leur Université leur a financé les soins d'un psychologue pour accompagner leur trauma. (à suivre)

NB : Je reprends ce blog après une longue interruption. Celle-ci a tenu à la difficulté que j'ai eu à encaisser les réactions violentes et souvent insultantes de certains lecteurs. J'avais décidé, par naïveté démocratique, de ne pas modérer les réactions. J'ai compris mon malheur. Pour ne rien dire de toutes les insultes reçues sur mon mail... Apparemment il est aujourd'hui impossible de parler sereinement de pas mal de sujets et il y a même une minorité de lecteurs fascisants qui pensent que la meilleure dialectique consiste à interdire de parole ceux qui ne sont pas de leur avis. J'ai décidé de surmonter ces attaques. Je regrette cependant d'avoir à modérer désormais les réactions. Je ne publierai que celles qui sont courtoises et contribuent à un échange. Les autres peuvent se passer de réagir.

• **Yves Michaud** •

[Réagissez à l'article](#)

Rédigé le 28/10/2008 à 11:02 dans [Administration](#), [Légalité](#), [Université](#) | [Lien permanent](#)

TrackBack

URL TrackBack de cette note:

<http://www.typepad.com/t/trackback/2824564/35047835>

Voici les sites qui parlent de [Un suicide, dans les règles \(1\)](#):

Commentaires

Une remarque de Zénon, que je regrette de n'avoir pas eu l'intelligence de faire moi-même, me semble condamner définitivement les arguments des deux membres du jury croupion: comment pouvait-on reprocher à madame Lorne de ne pas résider à Brest...alors qu'elle n'avait pas encore été titularisée? Je pense que cet argument devrait avoir des conséquences juridiques importantes.

Rédigé par: yves michaud | [le 15/11/2008 à 13:14](#)

Je suis bien d'accord avec votre remarque sur la responsabilité inhérente au fait de s'accommoder sans barguigner d'agir dans un cadre qui est structurellement inique. Accepter un système qui promeut intrinsèquement l'irresponsabilité et les abus de pouvoir c'est, de fait, accepter par avance de couvrir ses conséquences criminelles (un minimum de culture historique suffit pour s'en convaincre).

Par ailleurs, on notera l'incohérence consistant à reprocher à une enseignante de ne pas avoir déjà déménagé (avec tous les coûts et les contraintes que cela implique)... alors même qu'on ne l'a même pas encore titularisée dans son poste !

Vous avez mon total soutien : tenez bon.
(un jeune docteur)

Rédigé par: Zénon | [le 15/11/2008 à 00:38](#)

La titularisation, autrefois systématique, est devenue un prétexte pour manifester un petit pouvoir de médiocre. A l'université de Poitiers, ce sont des PAST (enseignants associés) qui émettent un avis défavorable, et qui sont régulièrement suivis par la commission de spécialistes. Le cas se produit en particulier dans les sites délocalisés comme Niort, l'universitaire y étant bien plus sollicité pour établir les emplois du temps, consoler les étudiants, ou compter les chaises que pour faire de la recherche, et les nouvelles mesures ne vont certainement améliorer la situation.

Bon courage aux nouveaux !

Enfin, la remise au pas est devenue systématique : silence dans les rangs !

Moi, j'ai changé de métier.

Rédigé par: Normal | [le 06/11/2008 à 13:28](#)

Hihhi le jeune Yves Michaud découvre les forums internet et la nécessité de modérer :-). Je vous prédis que sous peu vous découvrirez aussi le fait que cette modération est intrinsèquement subjective ; que tout effacement fait des mécontents, et pas seulement la personne dont vous avez effacé la réaction ; que le Point Godwin (voir la Wikipédia) est atteint extrêmement rapidement, en général pour traiter le modérateur de nazi ; qu'il n'est pas facile du tout de s'exprimer par écrit sur internet et encore moins facile de lire sans trop de préjugés ce que les autres ont écrit (on y lit souvent ce qu'on pense soi-même ou bien le contraire, de sorte qu'on jette le bébé avec l'eau du bain et que des clans se forment) ; que la communication entre spécialistes et externes est extrêmement ardue (allez voir n'importe quel forum qui parle de l'Éducation Nationale pour comprendre)...

En un mot, c'est passionnant :-). Bon courage !

Rédigé par: Rémy | [le 04/11/2008 à 18:34](#)

merci pour cet article courageux.

Les jeunes universitaires qui n'ont pas trop d'attaches familiales ou financières choisiront l'exile.
mes condoleances a la famille.

Rédigé par: michael | [le 04/11/2008 à 17:49](#)

COMMENTAIRE qui fâchera et/ou peinera certain(e)s: Agoravox (puis d'autres média, y compris le Nouvel Obs, Libé etc...) pointe la difficulté à mener une étioologie fine du suicide; il est manifestement plus aisé, même sous la plume de "philosophes" (précisons: "enseignants en/de Philosophie"), de focaliser sur UN BOUC ÉMISSAIRE, en l'occurrence l'Université. La Clinique propose d'autres pistes:

l'article et les commentaires reposent sur le postulat implicite qu'une personne se suicide en fonction d'événements CONJONCTURELS: certes, ils peuvent en être le CATALYSEUR, mais les RACINES PROFONDES d'un tel acte sont bien plus lointaines: des dizaines d'années, voire... plusieurs générations, dont chacune transmet cette quasi injonction à prendre congé.

De plus, les décisions de suicide correspondent à des systèmes "d'hystérisation" : le scénario qui "passe pour insupportable" ne l'est que parce qu'il fait écho, dans la fantasmagorie de la personne, ANALOGIQUEMENT, à une autre situation "non traitée", qui n'apparaît qu'après transformations complexes (déplacement / condensation / symbolisation).

Il est donc NON-JUSTE (au triple sens de l'exactitude, de la musique et de la Loi !) de corréler une situation Institutionnelle & une telle décision.

Seule l'Histoire personnelle de cette dame -inconnue, et dont nous n'avons pas à connaître !- peut, si quelqu'un s'en donne la peine, montrer les ANALOGIES, les métonymies subtiles (manque de "narcissisation" archaïque sinon dans le domaine Performatif ? destin familial des Femmes ? etc..., la Clinique nous dit une bonne douzaine d'hypothèses, sans compter la maladie mentale -schizophrénie-.....)

D'autre part, c'est toujours navrant de constater que la Culture (ici, "philosophique") ne suffit pas à étayer des décisions de Vie/non Vie: le poids des "ressentis" (légitimes!) est bien plus prégnant que les belles analyses: cette Dame avait travaillé sur l'Intentionnalité: à l'évidence ce Savoir n'a pas été, le moment venu, été de quelque "utilité". Cela me navre, pour elle et pour la Philosophie... Et ses amis-collègues n'ont pas su "entendre" ("malgré" ou "à cause" de leurs discours?) ce qui macérait "SOUS" les discours et les théories... Vous n'en dites rien???

ZEUGMA (Psychologue Clinicien, Psychanalyste, ici un peu triste)

Rédigé par: [zeugma](#) | le 04/11/2008 à 16:12

J'ai lu avec émotion cette histoire tragique relatée par les articles magnifiques sur cette belle personne fort compétente qu'était à l'évidence Mme Lorne.

Le malheur est qu'en fait la majorité des membres de la commission qui auraient du siéger le jour de la décision aurait été en faveur de sa titularisation. Cette formalité intervient après un long parcours universitaire et de recherche. Ce fait tragique remet peut être moins en cause le fonctionnement global de l'université que les modalités pratiques de fonctionnement de cette commission. Puisque l'on sait que de nombreux membres sont absents et compte tenu des enjeux forcément "vitaux" pour les personnes à titulariser, le règlement devrait soit permettre aux membres d'émettre un vote motivé recevable par correspondance (mail) ou à défaut d'exiger un quorum à toutes les convocations ou encore de ne pas compter les votes blancs comme des suffrages exprimés (puisque dans ce cas votre blanc revient à voter non). Tout refus de titulariser devant faire l'objet d'une justification argumentée

On peut facilement comprendre le désarroi de Mme Lorne, alors que ses qualités professionnelles n'étaient pas en cause en se voyant refuser à 40 ans une position stable, aboutissement logique de son parcours, sous prétexte de résidence (de nombreux profs de fac ne résident pas dans la région de l'université dans laquelle ils enseignent).

En revanche, si ce cas est manifestement ubuesque et terrible dans ses conséquences (je n'aimerais pas être à la place des 2 personnes siégeant!), il doit toutefois être possible de refuser une titularisation pour des raisons valables sans que l'on crie au génie assassiné.

Rédigé par: [Benzeroth](#) | le 04/11/2008 à 14:26

Je suis absolument glacé par cette nouvelle. Le geste même du suicide accuse la recherche: la passerelle S. de Beauvoir est celle qui part de la Bibliothèque de France, dans les sous-sols desquels un chercheur passe ses jeunes années. Le Dispositif universitaire est une machine à broyer les meilleurs : on y entre aujourd'hui à près de 40 ans, après 20 ans d'efforts titanesques, de soumission à des règles absurdes et d'avalage de coulèuvres... Quand on y entre : les autres sont brisés, à vie. Je comprends aisément que le choc du refus de la titularisation (alors qu'on croyait enfin avoir atteint le port, qu'on croyait enfin pouvoir abandonner le domaine de la lutte pour se consacrer... à la recherche) amène à un tel geste.

Rédigé par: [Larvatus Prodeo](#) | le 04/11/2008 à 12:14

Ne faudrait-il pas voir aussi dans ce suicide une des conséquences du nombre infinitésimal de postes ouverts aux concours en philosophie ? La guerre des postes en serait donc à faire des morts (car on ne s'engage pas dans la voie philosophique pour faire joli, l'engagement est ici existentiel ou il n'est pas).

Une des tristesses de l'affaire est aussi que, dans ses avatars académiques, la discipline "philosophie" ne semble pas avoir ici davantage qu'ailleurs brillé par sa faculté à motiver ses arrêts et ses évaluations. Un comble, si l'on conçoit que sans justice ni justesse scrupuleuses la philosophie n'est strictement plus rien.

Rédigé par: [boust](#) | le 01/11/2008 à 18:22

Merci de relater ce triste événement qui me touche beaucoup. Etant "jeune" docteur me battant pour avoir un poste, je comprend facilement ce qui pourrait avoir conduit Marie-Claude Lorne au suicide.

Sur ce qui a "techiquement" conduit au drame, il est vrai qu'une commission prenant une décision capitale avec 8/10 membres absents est scandaleuse. La vérité doit être faite pour qu'une telle décision de refuser (ou repousser) la titularisation de Mme Lorne définitive soit faite.

Mon intervention serait plutôt centré pour tenter d'expliquer aux personnes qui pensent que son suicide pourrait être du fait surtout pour d'autres raisons que le simple refus de valider le stage. Avec le climat ambiant sur les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche on entend beaucoup de personnes dire que c'est bien de faire du ménage et de ne garder que les meilleurs. Avant tout, il faut savoir ce que représente d'arriver comme Mme Lorne à ce niveau, tous les sacrifices et le travail que cela demande. Sentir qu'à n'importe quel moment on peut se faire éjecter du système sans pouvoir retomber sur ces pieds autre part... La pression est énorme à tout moment.

Combien de drames comme celui dont on parle ici sont arrivés sans qu'ils soient relatés... le nombre est loin d'être anecdotique. Sans en arriver à un tel acte définitif, le nombre de doctorants ou post-doctorants (sans parler des techniciens et autres personnels administratifs) qui sont dans des états de stress intense est grand. Les cas de d'insomnies ou de dépressions sont fréquents. Contrairement à ce que le commun des mortels croit, on est jugé en permanence. Alors, arrivé en fin de stage (qui se passait bien apparemment) et après un tel parcours du combattant, je ne suis pas surpris qu'on puisse sauter d'un pont. L'implication personnelle est tellement profonde pour arriver jusqu'aux portes des concours de titularisation à l'Université ou dans les organismes de recherche que cela met les "jeunes" de l'enseignement sup et de la recherche dans une situation de précarité professionnelle, personnelle et même psychologique telle que toutes les descentes aux enfers sont possibles. Ces situations de détresse commencent à être un peu considérées pour les enseignants du secondaires. Mais m... que je serais content que ma chef de labo me cogne voire me tabasse un bon coup pour que je puisse vraiment espérer pouvoir me défendre face au harcèlement moral et à la destruction arbitraire de mon travail et par voie de conséquence ma carrière (par profit carriériste personnel) que je subit sans pouvoir faire grand chose. Tout comme Marie-Claude et de très nombreux autres précaires (ou pas tout à fait titulaires) de ce secteur, nous sommes tout simplement bâillonnés face aux réseaux d'influence forts qui y règne. Comment dire quelque chose quand ceux vers qui se tourner (ou retourner) peuvent être les mêmes qui nous jugerons par la suite dans des commissions ou nous évaluerons sur notre travail.

La loi LRU et toutes les réformes actuelles du ministère vont amplifier ce phénomène de mal-être des précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quand une ministre dit qu'il n'est plus question d'embaucher des jeunes car les chercheurs (et EC) sont trop nombreux, que pense-t-elle produire sur les précaires qui souffrent déjà ? Une destruction du système qui ne supportera pas d'être étranglé et un sacrifice de générations de précaires passionnés par le métier qu'ils voudraient pouvoir faire. Peut-être que malheureusement M Michaud vous mettez le doigt sur un événement qui ne fera que marquer le début de série croissante de drames personnels qui vont marquer profondément des générations de jeunes et moins jeunes passionnés par les sciences, les SHS et les lettres qui rêvaient d'en faire leur vie même au prix de sacrifices personnels pour y arriver. Mais ce n'est peut-être pas grave car comme dit la ministre : il ne faut garder que les meilleurs des meilleurs. Et au diables les 80 autres pour-cents de titulaires qui vont rester sous-payés et toujours jugés comme soit mauvais soit profiteurs du système. Les précaires de toutes façon n'ont pas d'existence reconnue dans le système, ils peuvent être sacrifiés comme l'a été Mme Lorne.

Antonin

Rédigé par: [antonin](#) | [le 01/11/2008 à 02:22](#)

merci

Le collectif PAPERA est constitué de précaires de la recherche et de l'enseignement supérieur et de titulaires. Les préoccupations majeures concernent la précarisation des stagiaires de Master, des doctorants, des post-docs, des ATER et des ITA/BIATOSS en CDD.

Rédigé par: [Avrel](#) | [le 31/10/2008 à 23:36](#)

et pour compléter mon post précédent, je peux maintenant dire que j'ai été victime de harcèlement moral... mais comment le prouver, surtout au moment de la détresse...

et il y en a plus qu'on le pense dans l'administration...

Rédigé par: [SuF](#) | [le 30/10/2008 à 21:41](#)

Je suis fonctionnaire aussi (mais pas en université), j'ai aussi subi la pression à mi-parcours de ne peut-être pas être titularisée à la fin de mon année de stage. Tout le monde sait en effet que c'est normalement une formalité et qu'une prolongation de stage veut dire qu'en gros "vous êtes débile mais on vous laisse une 2^e chance". Cette mise en garde m'est tombée sur la tête par surprise vu que mon évaluation était bonne. Mais apparemment ma tête ne revenait pas au chef de mon chef (que je n'avais vu qu'une fois...) qui a réfuté mon évaluation et mon chef a alors tout changé (forcément du côté négatif) - on pourrait développer sur le fait qu'il n'ait pas compris qu'on le remettait en cause lui-même mais bon.... Je ne me suis pas suicidé, mais j'étais à 2 doigts de tout plaquer, ai commencé une dépression car c'était l'incompréhension totale vu que tous mes collègues (mais pas chefs...) me disaient que je travaillais correctement, en plus je travaillais alors vraiment beaucoup. Résultat: démotivation totale, moins d'entrain et d'implication dans mon travail, et la meilleure dans tout ça: j'ai été titularisée et on m'a dit "on a beaucoup apprécié votre implication plus forte dans votre travail"... comment perdre le respect de ses employés! une vraie blague.

la morale, l'administration fonctionne toujours selon des individualités et non pas sur le système comme ça devrait le faire...

Rédigé par: [SuF](#) | [le 30/10/2008 à 21:38](#)

Deux remarques aux propos de mon estimé collègue de l'Université de Bretagne OCCIDENTALE Pierre Merle :

— le décès de Marie-Claude Lorne a bien fait l'objet d'une annonce par mail du Président le 7 octobre. Aucune différence de traitement avec un décès plus récent, donc, vérifiez votre boîte...

— Il S'AGISSAIT d'une prolongation de stage, pas d'un refus définitif de titularisation.

Rédigé par: [Matthieu Gallou](#) | [le 30/10/2008 à 10:57](#)

ATER depuis 2 ans, déjà bien usée et écoeurée par le milieu universitaire, toutes ses injustices, ses magouilles, ses malhonnêtetés, je me demandais si le jeu en valait la chandelle, cette nouvelle m'effraie et me conforte dans le fait que le prix à payer ne vaut pas le coup. Je vois l'acte de Madame Lorne comme un acte de courage, finalement, elle a dénoncé tout ce que je ressentais au plus profond de moi depuis deux ans. Je pensais en m'orientant dans la recherche avec naïveté que ce système valorisait les gens brillants et compétents, je déchantais sévèrement. Tous mes vœux de condoléance à sa famille et ses amis.

Rédigé par: [romane](#) | [le 29/10/2008 à 22:27](#)

Je suis en poste à l'IUFM de Bretagne, rattaché à l'université de Bretagne Ouest. Le Président nous a averti dernièrement, par liste de

diffusion, du décès d'un collègue. Non, pas celui de Mme Lorne, d'un autre, un vrai collègue, en poste depuis longtemps. Un mort qui compte en quelque sorte. Les sans grades, pas titulaires, n'ont pas besoin de condoléances. L'oubli rapide et discret devrait suffire. Juste un point d'information sur la procédure : la décision doit obligatoirement être motivée. Dans le cas inverse, elle est cassée par le tribunal administratif sous réserve d'un appel de l'administrée. Le problème est évidemment que nous ne savons rien de l'affaire et des raisons qui ont, officiellement ou officieusement, motivé la décision. Quand au lien entre la décision de la commission et le suicide, comment en douter ? Ce qui ne veut pas dire que les membres de la commission sont "responsables" ou "coupables". Ont-ils discuté avec l'intéressée ? Celle-ci était-elle disponible à l'échange ? La prolongation de stage a-t-elle été envisagée ? On ne sait rien. Probablement, on ne saura rien. Voilà qui pose problème. Avec une telle loi du silence, comment l'institution et ses membres peuvent-ils éviter qu'un tel drame ne se reproduise ?

Rédigé par: Merle Pierre | [le 29/10/2008 à 22:18](#)

Cela fait froid dans le dos. L'absence de responsabilité dans les administrations en général, à l'université en particulier, est un problème incomensurable. Les prises de décisions sont diluées, la dispense de toute responsabilité est pratiquement organisée. C'est terrifiant. A lire certains commentaires, peut-être que vos n'avez pas assez expliqué ce que c'est qu'une titularisation de maître de conférences - et donc on comprend certains de vos sous-entendus seulement quand on est du milieu. En fait, cette titularisation est quasi-automatique, car le processus de nomination et sélection qui la précède est tellement long et sélectif qu'une fois à ce moment de la carrière toutes les preuves et toutes les évaluations ont déjà été faites. Les rares cas de non titularisation correspondent à des écarts graves (absence aux cours, maladie invalidante rendant impossible l'exercice de l'emploi, etc). Ce qui ne semble pas avoir été le cas. De plus, les gens de la commission sont des collègues : c'est vraiment criminel de ne pas lui avoir passé un coup de fil pour lui donner tout de suite la décision, l'informer des raisons et lui indiquer les voies de recours. Il n'y a aucune excuse pour cela, et à mon avis ces personnes pourraient répondre d'homicide involontaire.

Rédigé par: marie | [le 29/10/2008 à 18:04](#)

Je suis très touché par cette histoire, qui éveille chez moi l'écho très précis d'un cas du licenciement d'une amie très proche, chercheuse en science humaine, non titularisée (de manière absolument crapuleuse) par l'éducation nationale (après l'obtention d'un Capes). Heureusement pas de suicide (mais intense dépression) et je suis choqué par le message de "Marceline qui affirme qu'"une personne aussi peu stable aurait elle été capable d'assumer ce titre d'enseignante si un simple refus la pousse au suicide ? Au contraire la commission en question a peut être très bien jugé la personne."

Voilà on brise quelqu'un, par un acte d'arbitraire inouïe, et la colère le désespoir causé par cet acte, justifie à posteriori la décision! Beau raisonnement circulaire, j'espère qu'il permettra au moins à la personne qui en est l'auteur de bien dormir... Le plus grave n'est pas la crapulerie de quelques-uns mais la lâcheté du plus grand nombre...

Rédigé par: Yann | [le 29/10/2008 à 17:16](#)

Merci d'avoir pris la peine de faire cet article, sur cette affaire très étouffée comme vous le dites.

Rédigé par: Muriel | [le 29/10/2008 à 17:07](#)

Je suis frappé, comment sur une affaire où vous avez peu d'éléments vous pouvez montrer du doigt des hommes et des femmes, qui doivent continuer à travailler avec ces accusations, sans pour autant se défendre. Mieux qu'un tribunal, les blogs, en quelques clics règlent des comptes, au mépris de la vie des gens. Je ne suis pas philosophe, mais il me semble qu'il y a un paradoxe; pour quelqu'un qui dénonce le manque d'humanité qui aurait conduit cette femme à se suicider, vous ne pouvez pas évoquer ce drame sans un minimum de précaution par rapport aux gens concernés.

Rédigé par: max | [le 29/10/2008 à 15:46](#)

donc, si je comprends bien, sous prétexte qu'il est extrêmement difficile d'être titularisé et que la personne concernée risque de mal prendre la chose (voire très mal), il ne serait pas possible de refuser une titularisation ?

Rédigé par: bulo | [le 29/10/2008 à 13:23](#)

Rebonjour Yves

Voici mon papier sur cette affaire

Les commentaires sont bienvenus, il n'y a pas de modération à priori sur Avox, il faut juste s'inscrire

http://www.agoravox.fr/article.php?id_article=46451

Rédigé par: Bernard Dugué | [le 29/10/2008 à 12:10](#)

Bonjour,

Je viens d'être titularisé comme mcf - désolé, ce billet me donne envie de pleurer.

Albert

Rédigé par: Albert | [le 29/10/2008 à 11:02](#)

Bonjour

A propos de la modération des commentaires: j'apprécie grandement votre volonté de faire le ménage. Les modérateurs de Libé et du Monde - cad les journaux que je consulte - devraient à mon avis se poser la question. Admettre des critiques en tout genre, mais écarter la "doxa" grasses et cette détestation de la pensée qui fait douter des bienfaits de siècles de culture sur certains esprits, et qui rend la lecture du courrier des lecteurs souvent fort déprimante. Merci pour votre contribution aux nouvelles "Lumières", à une époque où, n'en doutons pas, Voltaire, Lessing, Kant et bien d'autres auraient du mal à faire entendre leur voix. Bon courage

Rédigé par: Alainsan | [le 29/10/2008 à 10:50](#)

Réponse à Alain D. sur sa question très pertinente:

"S'agissait-il d'un refus définitif de titularisation ou d'une prolongation de stage pour un an? Les deux sont théoriquement possibles et je n'arrive pas, en lisant et relisant vos propos, à en avoir le coeur net."

Moi non plus! Et c'est bien ce que j'aimerais savoir. Le Président de l'université de Brest n'a pas répondu à ma questions sur ce point. Il a préféré me menacer d'un procès en me demandant une rectification à l'Esprit public, sans me fournir d'informations crédibles. J'en parlerai dans mon prochain post sur cette affaire.

Rédigé par: michaud | [le 29/10/2008 à 08:12](#)

Les refus de titularisation doivent faire l'objet d'un rapport circonstancié au CA de l'université. Ce sera un début d'explication et de trace de la(mauvaise) conscience des 2 collègues brestois qui ont eu l'élégance de cette humiliation funeste. L'auraient-ils fait si ç'avait concerné un homme?

Rédigé par: Philip M | [le 29/10/2008 à 05:09](#)

Bonjour Yves

Je me permets de réagir uniquement sur la fin de votre article. j'attendais depuis longtemps un nouvel article, pensant qu'il y avait peut être eu un déménagement de votre blog , une lassitude ou un emploi du temps trop chargé. J'ai lu avec regret et tristesse qu'il s'agissait d'une réaction à des réactions violentes de certains internautes. Je comprends votre douleur et la partage. Pour ma part, j'aime beaucoup cette touche décalée souvent teintée d'humour et toujours empreinte de pertinence et de sagesse que vous apportez dans le paysage radioblogophonique francophone, que ce soit à l'esprit public, dans vos écrits publiés ou dans la blogosphère. Non seulement je vous encourage à continuer, mais vous demande au nom de tous vos auditeurs/lecteurs aussi fervents que silencieux et anonymes de continuer à nous enrichir en nous faisant sentir plus intelligent et mieux armé. Bien à vous, from a Londoner listener.

Rédigé par: Mr Abroad | [le 29/10/2008 à 01:14](#)

Réponse à Socrate

Trop facile, ne pas accuser les deux responsables. Il n'y a aucun responsable, comme dans l'affaire d'Outreau, il ne s'est rien passé, aucune faute, aucune incompétence.

Mais la vérité sortira. A lire sur Agoravox, mon billet

J'accuse !

Rédigé par: Bernard Dugué | [le 28/10/2008 à 23:01](#)

Votre récit me rappelle tristement celui d'un de mes camarades à l'école nationale de la magistrature. Ayant réussi un des concours les plus difficiles de la fonction publique, il a comme les autres suivi la scolarité à l'école, puis un an de stage en juridiction où il s'est vu considérer trop "timide" par certains maîtres de stage, et en fin de compte au bout de 30 mois de formation rémunérée, s'est vu refuser la titularisation et même le doublement de son stage.

Là aussi, tout a été fait dans les règles, le jury était complet, les évaluations règlementaires figuraient au dossier : Gabriel, n'ayant même pas l'espoir d'un doublement, s'est immolé par le feu. Alors que le classement avait été notifié individuellement par les membres du jury aux auditeurs ayant réussi, lui avait été simplement prévenu par téléphone.

Tout ce que vous dites avec mesure et lucidité pour Madame Lorne peut s'appliquer à Gabriel.

Et certes on ne peut savoir tout ce qui passe dans la tête d'un individu, mais on peut avoir une idée du désespoir qui surgit lors d'une décision aussi importante, non expliquée, non accompagnée.

Merci pour elle, et aussi pour lui.

Rédigé par: JeanHub | [le 28/10/2008 à 20:25](#)

Juste une précision : s'agissait-il d'un refus définitif de titularisation ou d'une prolongation de stage pour un an? Les deux sont théoriquement possibles et je n'arrive pas, en lisant et relisant vos propos, à en avoir le coeur net.

Rédigé par: Alain D. | [le 28/10/2008 à 19:48](#)

Certaines personnes se demandent si l'humiliation subie par la prof-chercheure a un lien avec son suicide... La réponse est OUI, indubitablement. Après y a-t-il d'autres facteurs dans le suicide, probablement. La couleur de ses chaussettes ce jour là, par exemple. Non, là, je plaisante. Mais c'est drôle comme avec le suicide, la dépression et ce genre de choses, les gens réagissent en se disant que c'est compliqué mais que personne n'est vraiment responsable car on ne peut pas savoir ce qui a affecté la personne. Ben perdre son emploi avec pratiquement aucune perspective d'en trouver un similaire après un coup comme ça (c'est un petit milieu), je pense que ça affecte. Pas seulement la perte de l'emploi d'ailleurs. L'injustice du système, l'impunité des responsables, l'impossibilité de faire entendre sa voix (on ne parle même de provoquer une réaction ou d'une réparation du préjudice). Ça rend fou. Il y a certainement des déséquilibres dans notre société mais certains ne tombent pas tout seul, on les pousse. En général, on est nombreux à savoir qui est «on» mais on ne dit rien, plutôt l'autre que nous-même. Vu le nombre de petits tyrans du quotidiens qui sévissent aujourd'hui impunément cachés derrière une interprétation laxiste de leurs fonctions et l'absence de recours, il est étonnant que les drâmes ne soient pas plus fréquents.

Rédigé par: Yannick Quéau | [le 28/10/2008 à 19:01](#)

vous avez raison il faut que ces tragiques événement se sache au grand jours. Ils sont très nombreux et se font dans une normalité , qui veut rester aveugle. Qui peut dire que l'on ne se suicide certainement pas aussi facilement et pour cette raison ? si , une angoisse énorme peut y poussé très facilement.

L'état morale et psychologique de notre société actuelle est déplorable. et les abus de pouvoir et leurs petits arrangements trop fréquents.

Même si ils sont autorisés officiellement. le nombre de gugus a qui on donne le pouvoir sans contrepartie et contrôle est bien trop nombreux. le système est vérolé de l'intérieur depuis longtemps, a chaque niveau ou le pouvoir agit toujours sur celui qui se trouve en dessous sans aucune raison pertinentes.

Rédigé par: djinette | [le 28/10/2008 à 18:52](#)

Il faut être du métier pour comprendre que l'on puisse effectivement se suicider pour cela, car le système français sélectionne quelques rares élus, autour de la quarantaine, qui ont consacré leurs 20 dernières années à l'étude et la recherche, quasi gratuitement, se sont des gens carbonisés. Au moment même où l'on prend son poste, on est déjà à bout, la vie de famille a souvent trinqué, et on voit enfin la lueur au bout du tunnel. La structure de l'université fait que l'on se retrouve alors surchargé de travail, sans transition avec l'épuisement précédent, on est très fragile. Cette lueur, les deux personnes l'ont éteinte. Ce suicide n'est pas une surprise.

Rédigé par: vincent | [le 28/10/2008 à 18:01](#)

Je ne crois pas que ce suicide était "dans les règles". la définition "simple" du suicide est l'acte délibéré de mettre fin à sa propre vie (du latin suicidium, du verbe sui caedere « se tuer soi-même » => merci wikipédia). Une jeune femme docteur en philo peut elle vraiment ce suicider c'est a dire décider en toute liberté de mettre fin à sa vie. Je pense plutôt que ce refus de titularisation et peut-être d'autres facteurs l'on plongé dans un état dépressif. Lors d'une dépression, quand on se jette dans la seine, en fait, on ne veut pas mourir... on veut juste que la douleur s'arrête. Je connais cela de l'intérieur. Je suis persuadé que cette femme avait perdu sa liberté de choix du fait d'un trop plein de douleur. Sa mort n'est donc pas le résultat d'un suicide au sens propre du terme mais... d'un crime. Le coupable... parlons en tiens!

Rédigé par: jmb87 | [le 28/10/2008 à 17:49](#)

Rappelons nous tous que Linda Timmermans s'est suicidée exactement dans les mêmes circonstances au début des années 1990.

Rédigé par: Aliènor Betrand | [le 28/10/2008 à 17:40](#)

Bonjour,

Membre de cette fameuse commission mais absent le jour du vote, je me dois de préciser les choses suivantes :

- 1.une lettre officielle de protestation a été adressée au président de l'université de brest, avec copie à la ministre, le 13 oct dernier par 8 membres de la commission, qui a refusé la titularisation de Mme Lorne.
2. Ces 8 membres, étaient tous absents le jour du vote, tous pour raisons professionnelles.
3. Le motif qui aurait été allégué pour le refus de titulariser Mme Lorne serait qu'elle ne résidait pas de manière permanente à Brest. Motif en lui-meme juridiquement irrecevable.
4. Les membres de la commission qui en ont fait la demande officielle se sont vu refuser l'accès au procès verbal complet de la commission par le président de l'université.

Je suis touché par tous ceux qui apportent leur soutien aux universitaires qui rendent hommage à cette collègue, et qui refusent de voir l'université souffrir de tels dérapages.

Rédigé par: jean-christophe Bardout | [le 28/10/2008 à 17:34](#)

Moi non plus je ne sais pas si le suicide est directement lié ou pas à cette non titularisation, mais je connais juste les efforts et les sacrifices que tout jeune chercheur supporte. Bac+8, sans poste fixe, ATER, post-docs, qui s'accumulent etc. Le jeu est accepté parce qu'on croit aux règles et à la culture scientifique. Un accroc aussi grave qu'une non titularisation peut évidemment prendre des proportions importantes.

Merci M. Michaud de prendre le temps d'évoquer ce triste événement, qui ne sera évidemment pas médiatisé, mais qui me paraît essentiel.

Rédigé par: minoan_boy | [le 28/10/2008 à 17:23](#)

Certes, M."Everest", les raisons d'un suicide sont bien impénétrables. Mais cet acte de désespoir s'accomplit sur un fond dépressif, trop souvent présent au sein d'une Education Nationale dévalorisée (les 'maisons de repos' de la MGEN regorgent d'enseignants brisés). En quoi une commission de deux membres peut-elle, même de bonne foi, s'arroger une compétence psychiatrique? La valeur pédagogique d'un professeur ne doit-elle pas être mesurée à l'aune de son travail et de son savoir et de la transmissibilité de ce dernier.

La "normopathie" peut faire des ravages...

Rédigé par: boris H | [le 28/10/2008 à 17:08](#)

Bonjour,

Je me permets de témoigner à mon tour. J'ai été licencié en 1990 par 5 voix pour la titularisation, 4 contre et 3 bulletins blancs qui bizarrement, ont compté en négatif. Aucune faute professionnelle. Ce qu'on m'a reproché, c'est d'avoir pris des initiatives en biologie théorique, dans une Université où il y a des facs de médecine, pharmacie, biologie.

Depuis, j'ai résisté et je combats pour conserver une dignité de chercheur et avoir un jour la revanche sur cette bandes de destructeurs d'humains et d'idées, car c'est ainsi que doivent être appelés ces voyous qui siègent dans les commissions

Rédigé par: Bernard Dugué | [le 28/10/2008 à 16:56](#)

C'est le paradoxe du pouvoir détenu par certaines personnes à des moments-clés de notre existence, lors de journées très rares qui décident dans quelle direction vous allez - ou pas - être engagé pour une longue période.

Je suis triste et révolté pour cette jeune personne ; on aimerait conspuer ce jury-binôme mais, comme vous le soulignez, qui sait s'il y a seulement quelque chose à leur reprocher ? Rien probablement. Une décision sans méchanceté - on l'espère sans parti pris et fondée sur des arguments de bien public. Qu'il serait plaisant de connaître cependant les motivations de ce rejet hors de la tribu universitaire. Qui

aujourd'hui a envie de rejoindre le morne troupeau des intellectuels précaires et des diplômés en mal d'insertion - auquel j'appartiens ?
Hypothèse gratuite : qui était l'autre "poulin", et de quel mandarin, à s'être vu réservé le poste ? Il serait intéressant de savoir qui occupe aujourd'hui cette place.

Rédigé par: Guy | [le 28/10/2008 à 16:41](#)

"Elle revenait à briser une carrière. Elle a même brisé une vie.

Je suppose que les deux «décideurs» ne mesurèrent pas la gravité de ce qu'ils faisaient."

Oui, bon, dans tout ça vous semblez ignorer la complexité de l'esprit humain quand il décide de se suicider. Je crains que les plus "somméraires" de vos lecteurs ne concluent que cette personne s'est suicidée parce que, et uniquement parce qu'elle n'a pas été titularisée.

Derrière chaque suicide on pourra trouver dix causes plus ou moins directes. Chacun pourra ensuite choisir celle qui "l'arrange", et gloser dessus.

Rédigé par: Pul | [le 28/10/2008 à 16:12](#)

Je suis globalement d'accord avec l'analyse qui est proposé ici quant au fonctionnement de l'université, néanmoins n'est-il pas un peu dangereux d'imputer aux seuls deux membres de la commission la responsabilité de ce suicide ? En d'autres termes, est-on certain que le refus de la titularisation soit la cause d'un tel geste ?

Rédigé par: Baratin | [le 28/10/2008 à 16:12](#)

Je vous écoute régulièrement à l'esprit public. Dans la conclusion de l'avant dernière émission, vous faisiez référence à l'autonomie des universités et au fait que ce type de décision pouvait être la conséquence de cette autonomie. J'aurais aimé que l'équipe de l'esprit public le dise lorsque vous avez tous chanté les louanges de cette autonomie. En effet, l'université et ses professeurs sont déjà autonomes dans beaucoup de domaines (nominations, programmes, rédaction des cours, notations des étudiants) et c'est justement dans ces domaines que l'on observe le plus de dérives (népotisme, favoritisme, absence de justifications des décisions). Si on compare cette situation à celle des classes prépa qui ne sont pas du tout autonome, cela laisse dubitatif sur l'intérêt de ladite autonomie.

Rédigé par: moz | [le 28/10/2008 à 15:51](#)

Je vous ai entendu parler de cette affaire à la radio.

Poursuivez votre enquête, c'est certainement révélateur de beaucoup de choses. Il faut aller j'usqu'au bout, ne serait-ce que par égard à la mémoire de cette femme.

Rédigé par: Everest2& | [le 28/10/2008 à 15:29](#)

Mais une personne aussi peu stable aurait elle été capable d'assumer ce titre d'enseignante si un simple refus la pousse au suicide ? Au contraire la commission en question a peut être très bien jugé la personne. Impossible d'en juger sans connaître les causes exactes du refus de titularisation.

Rédigé par: Marcelline | [le 28/10/2008 à 15:26](#)

bonjour,

au moins grace à votre article, ce suicide ne sera pas passé inaperçu. Oui, il serait bon de connaître les raisons de ce refus... sur quelles informations ces deux membres de jury ont refusé sa titularisation - il est peut-être temps de revoir ces règles et de les énoncer clairement pour ne pas laisser gagner l'arbitraire et l'injustice.

Ne soyez pas minés par les commentaires acerbes, ignorez les royalement.

Rédigé par: zonek | [le 28/10/2008 à 15:19](#)

Bonjour,

j'ai vécu il y a deux la même expérience dans notre bonne administration "Enseignement Supérieur". Rare vous dites. Je ne crois pas que ce soit si rare que ça. Depuis j'écoute et il y en a de plus en plus. Je crois Monsieur Michaud que vous avez soutenu la LRU. Je crois que vous n'aviez pas compris à l'époque que la LRU s'imbriquait mécaniquement avec RGPP, LOLF et tous les outils de démantèlement du Service Public. L'enseignement Sup et la Recherche avait besoin d'une réforme tout le monde (enseignant, chercheur, BIATOSS, syndicats) s'accordait à le dire mais certainement pas de celle là. La LRU va permettre toutes errances de commissions occultes qui sont sans contrôles. L'ère du management est arrivé et l'opacité qui va avec. Mais ce management confond tout. Il ne connaît que la culture du chiffre et des modèles. Il ne connaît rien de la personne enrichie de ses expériences bonnes ou mauvaises. Il mélange valeur travail et conscience professionnel, compétitivité et efficacité, ect. Mais revenons à mon cas :

- 1-J'ai été licencié (16 ans d'activité dans le privé): Première épreuve
- 2-J'ai fini un diplôme du cnam. J'ai arraché mes tripes pour aller au bout vivant mal ce licenciement.
- 2- j'ai suivi une formation diplômante (MASTER Professionnel) avec une équipe pédagogique qui n'avait que le nom. Leur comportement était à la limite du harcèlement de la part d'une seule personne mais leur solidarité absurde a eu plus raison que mon malaise dans cette formation. Enfin je l'ai eu quand même
- 3-J'ai passé un concours comme IE électronicien dans l'Ens. Sup. et j'ai été reçu. J'ai cru que j'étais arrivé au bout du tunnel. je voulais simplement faire mon métier, le valoriser le défendre aussi.
- 4-J'ai mis en place des initiatives (trop peut-être) pour relancer une activité en berne dans un labo de recherche.
- 5-Des têtes pensantes (des chercheurs et uniquement des chercheurs) ont décidé que je ne méritais pas ma titularisation.
- 6- J'ai vécu une descente aux enfers, pas une douche froide une glaciale. Je ne m'y attendais tout simplement pas. Leur argumentation ne

tenait même pas debout.

7-mais voilà, je suis un militant politique syndical de longue date et j'ai redressé la tête et j'ai fait face et un copain cégétiste m'a aidé. Tout simplement il ne s'attendait pas à un affrontement. On a démonté tous leurs arguments. Le plus drôle, c'est qu'ils faisaient de la surenchère et chaque fois on les a planté. Soit tout ça est un peu long à expliquer.

cela dit, j'ai morflé (et le mot n'est pas assez fort) dans mon corps (TMS) et dans ma tête (psychosociaux).

J'ai mis plus de 9 mois pour retrouver une "motricité" de la partie droite de mon corps. Autant pour me rapprocher mon outil de travail. Encore aujourd'hui, les deux perçoivent des résonances dans mon quotidien. Je ne vous parle même pas. La direction de mon labo (car c'est elle qui a pris cette décision. La commission n'est plus qu'une chambre d'enregistrement) n'a aujourd'hui aucun remords (je puis vous l'affirmer) pire elle continue son entreprise de harcèlement un peu plus déguisé, plus par délégation, plus surnoise, ect. Oui, la pesanteur administrative est un outil puissant pour la classe supérieure de cette administration. Ils sont chefs/décideurs sans être responsables.

Aujourd'hui encore, je dois affronter ce petit épisode. J'ai des réactions quasi-violentes avec mon entourage, je n'arrive plus à maîtriser certains sens, je me fais violence. Pour essayer de sortir de cette tourmente j'ai choisi de faire du Tai chi et du Qui Cong. (je crois que très peu aux psy).

Je peux vous assurer que je vis tout ce que cette personne a vécu dans son intérieur, du discrédit qu'on jette sur elle quand elle pensait être une professionnelle attentionnée pour ses étudiant et son outil de travail. Je ne me suis pas jeté dans la seine mais si vous saviez ce qui m'est passé par la tête.

On n'en a pas fini avec la lutte de classe. Car traduit politiquement c'est bien de ça dont on parle. Il ne faut pas chercher d'excuse à la fonction public et à ses procédures. La seule FAUTE est la faute des personnes qui ont pris cette décision. On parle toujours de la responsabilité des agents (il faut les rendre responsables) mais on ne parle jamais de l'irresponsabilité de cette classe dirigeante : personnes investies de pouvoir qui sont tout simplement irresponsables.

Aujourd'hui, 99% des problèmes sont liés à l'organisation et à l'encadrement. Quand on aura résolu ça le reste suivra même dans une administration.

Rédigé par: christophe | [le 28/10/2008 à 15:16](#)

Sans contester l'aspect kafkaïen de ces procédures administratives, comment peut-on savoir si le suicide de Madame Lorne est uniquement lié à cette absence de titularisation ? Un suicide est multi-causes. N'accusons pas trop vite ces 2 membres d'un système qu'ils ne maîtrisent pas eux-même.

Rédigé par: Socrate | [le 28/10/2008 à 15:13](#)

Il me paraît normal de ne pas titulariser un fonctionnaire stagiaire qui ne donne pas satisfaction. Il n'est pas normal qu'une titularisation soit automatique.

Cependant, la justice la plus élémentaire exige qu'un refus de titularisation soit argumenté, et que cette argumentation se base sur des critères préalablement connus du candidat à la titularisation.

La justice la plus élémentaire exige également que le candidat ait la possibilité de fait de faire appel de toute décision et de développer une contre argumentation.

Mais hélas, les intrigues délétères de l'oligarchie universitaire sont bien loin de la justice la plus élémentaire...et dans le cas présent il y a mort d'homme.

Comment l'administration peut elle faire confiance a deux individus pour une telle décision ? Le milieu académique, engoncé dans sa logique de corps, ne brillant pas par son éthique de la responsabilité individuelle, des contre-pouvoirs limitant les méfaits de l'homo academicus sont résolument nécessaires.

Je souhaiterai apporter mon plus vif soutien à Yves Michaud. Le fait qu'il attire l'attention sur des pratiques malsaines d'un corps extrêmement fermé (Xavier Dunezat l'avait fait il y a quelque temps) est salutaire, revigorant, et nécessaire.

Toujours il faut lutter contre l'humaine médiocrité chère à Paul Veyne.

Rédigé par: Damien | [le 28/10/2008 à 14:34](#)

Bonjour,

Ce qui frappe, avant tout, c'est la légèreté des acteurs du drame. Les membres de la Commission, d'une part, qui se permettent de changer une vie alors qu'ils ne sont que deux.

La réglementation d'autre part, qui permet que des actes comme cela puissent se commettre.

Quant au fait de prévenir l'intéressée deux mois après, il témoigne d'un mépris total vis à vis de cette dernière.

Je trouve que, dans ce pays, on fait bien peu de cas de l'être humain. On GERE les RESSOURCES HUMAINES comme un stock de matériel.

Le remords prendra-t-il à ces gens ? Peut-être... peut-être pas. Il est si facile de se réfugier derrière le déni.

C'est Renan, je crois, qui disait que si nous voulons contempler l'infini, il suffisait de voir la bêtise humaine.

Heureusement, il existe, sur notre petite planète, bien des gens qui la font tourner grâce à leurs qualités de coeur. Mais ceux-là ne se voient pas, ils font.

Quant à vous, Yves Michaud, dites-vous seulement qu'il est beau de savoir faire tourner une planète. Les fâcheux dont vous dénoncez les propos, eux, ne savent même pas faire battre leur propre coeur !

Bon courage pour la suite et continuez à vous intéresser à l'humain comme vous le faites.

Rédigé par: Barenton | [le 28/10/2008 à 14:28](#)

Ce que vous racontez est horrible mais il est toujours plus facile de regarder la paille dans l'oeil de son voisin que la poutre
Quid de la merveilleuse université de Rouen?

Rédigé par: roussignol | [le 28/10/2008 à 14:20](#)

L'arbitraire de la titularisation n'a rien à envier à l'arbitraire de toute la procédure de recrutement des enseignants chercheurs, fondé sur d'obscur tractations dans le secret des "commissions de spécialistes".

Etre broyé par des décisions arbitraires, c'est le lot d'innombrables jeunes chercheurs chaque année.

Toutes mes condoléances à madame Lorne.

Rédigé par: haltux | [le 28/10/2008 à 14:18](#)

Quasiment 4000 signes pour en venir où ? J'ai du mal à vous suivre.

Donc il suffit de menacer de se suicider pour obtenir un poste ?

Si c'est une formalité, alors pourquoi voter ? Pourquoi réunir une commission. Cela ne vous choque pas d'être titularisé d'office ? Dans le privé quand vous passez un entretien, faut-il réunir toute la société pour vous refuser le poste ?

En plus vous n'avez pas ne serait-ce que le début d'une explication, de preuve de son refus de titularisation.

Vous donnez votre avis sur un fait divers que vous ne semblez pas maîtriser. C'est dommage.

Je suis toujours étonné par la capacité d'indignation des gens...

Rédigé par: jérôme | [le 28/10/2008 à 14:08](#)

Cette histoire est terrifiante.

Merci d'oser en parler.

Rédigé par: -HF | [le 28/10/2008 à 13:57](#)

"J'avais décidé, par naïveté démocratique, de ne pas modérer les réactions. J'ai compris mon malheur"

Bienvenu dans le monde réel... Je partage le même désespoir que vous. Pendant longtemps, une forme d'idéalisme, d'humilité, fait que l'on donne crédit à la parole d'autrui. Et puis, n'est-ce pas, il y a toujours cette prompte petite voix "Mais pour qui tu te prends ? Tu te crois supérieur ?".

Et puis un jour, on ne peut plus fermer les yeux, il faut bien se rendre compte que, que hélas, le monde est dominé par les cons. Je ne parle pas de petites animosités, du genre "on est toujours le con de quelqu'un", non, je parle de la vraie bonne grosse connerie, bien épaisse, bien lourde, bien confite d'autosuffisance, de certitudes grasses et de "bon sens" lourdaud, de l'ignorance et de la stupidité érigées en valeurs, en mode de vie, en idéal, que l'on est sommé d'approuver. Cette Betise dont parlaient déjà Musil et Flaubert...

Au début, on s'en suprend, on s'en revolte, on s'en désespère... Et puis on finit par comprendre que la connerie est une loi de la nature, comme la gravité universelle, une donnée du problème. Alors on la gère, comme un paramètre, sans se sentir directement concerné, sans le prendre pour soi, et on se concentre sur ce qui est vraiment important.

Je vous donne un truc, qui marche bien : chaque fois qu'un con se vexe et proteste de son "innocence", je lui répond "prouve le !"

Courage, j'aime bien votre blog, et il mérite que vous le continuiez ! Ne vous laissez pas abattre. Tous mes encouragements !!!

Rédigé par: Cathy | [le 28/10/2008 à 13:29](#)

Merci d'être de retour, et ne vous laissez pas entamer par le 'n'importe quoi' ambiant!

Gilles

Rédigé par: Gilles Delmas | [le 28/10/2008 à 13:09](#)

Le Point du 28/08/08 sur la persistance de la Monarchie, en France, mentionnait l'opinion de G. Pompidou sur l'accession aux diplômes supérieurs dans la République qu'il présida.

"On ne devient pas normalien. On naît normalien comme on naissait prince de sang..." Lui-même normalien...

(Continuez bien à "conserver votre être", Monsieur, comme en parlait Spinoza; ce faisant, vous en conserverez bien d'autres...)

Rédigé par: alphonse | [le 28/10/2008 à 12:34](#)

Je ne remets absolument pas en cause le dysfonctionnement administratif tel que vous avez démontré. Au contraire, je suis tout à fait d'accord avec vous. Néanmoins, il est intéressant de se demander sur la vraie raison qui a conduit Mme Lorne à son suicide. Car, pour une philosophe, se suicider pour la non titularisation m'étonne beaucoup. Selon moi et d'autres philosophes grecs et romains, philosopher, c'est penser à la vie. A partir de cette définition, il est normal de se demander quel sens Mme Lorne donnait à sa vie. Quand l'on sait que la vie n'a pas de sens en elle-même et que c'est nous qui le donnons, le suicide de Mme Lorne me laisse penser que pour elle, le sens de sa vie était d'être titularisée comme maître de conférence. Dans ce cas, je comprends son désarroi face au refus de titularisation. Or, par la matière qu'elle enseigne, elle aurait dû également savoir que rien n'était absolu et tout était éphémère. Ce refus n'était donc pas absolu. Partant de ce raisonnement, il lui restait de savoir quel chemin à prendre pour arriver à se donner du sens. Là, elle a décidé de se donner la mort. Par cet acte, elle a montré qu'elle n'avait plus de sens à se donner. C'était bien son choix pour moi. Je pense qu'il faut respecter ce choix au lieu de le polémiser. Cupabiliser les deux personnes en commission pour le suicide de Mme Lorne me semble fort déplacé. Bien cordialement.

Rédigé par: pyun | [le 28/10/2008 à 12:01](#)

La stimulation intellectuelle que me procure votre lecture me manquait.

Merci

Rédigé par: De Melle | [le 28/10/2008 à 11:55](#)

Il manque un élément à votre récit. La décision de non titularisation est prise par le Conseil d'administration de l'Université. La commission de spécialiste ne donne qu'un avis, qui n'est jamais (d'après mon expérience) suivi en cas de refus de titularisation même pleinement justifié.

Rédigé par: Chassaing J-F | [le 28/10/2008 à 11:54](#)

Cette affaire est un gâchis. Pour elle, pour l'université de Brest, pour ces "deux personnes" qui sont sans doute brisées aussi.

Ne serait-ce qu'en mémoire de cette femme, vous avez raison de poursuivre vos efforts.

Que sa mort nous aide à améliorer l'université et à comprendre que les guéguerres de cénacle peuvent faire des victimes.

Rédigé par: ed | [le 28/10/2008 à 11:28](#)